

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze le vingt-huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal **DAVID**, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs. Laurent MONCEL, Monique AUBERT, Hervé RIPPE, Michèle MUREAU, Pascal FAVRE, Elodie PATIN, Véronique PINCEEL, Patricia TILLY-DESMARS, Nathalie LARDELLIER, Sylvain CASASOLA, Christelle AMAOUZ, Jean-Luc MARTIN, Nadège RAY, Brice LAGARDE, Vincent GONNET, Chantal MASSON, Germain LYONNET

Absents ayant donné pouvoir : Anne-Marie GEIST à Nadège RAY, Emmanuel PEYRE DE FABREGUES à Laurent MONCEL, Marie-Françoise DORAND à Germain LYONNET, Christine OTTAVY à Vincent GONNET,

Absent : Lionel ALVARO,

Secrétaire élu : Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la séance du conseil municipal sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du compte rendu.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 24 mars 2015.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Tirage au sort des jurés d'assises.

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort des 9 jurés d'assises.

Monsieur le Maire est chargé de procéder à ce tirage au sort sur la liste générale des électeurs. Sont désignés Dominique WOLF, Éric MARCEL, Léone PONSIGNON, Suzanne SCHMIDER, Emilie SANCHEZ, Perrine LYONNET, Franck MAZUEL, Amina VENA, Bruno SOLBES.

Rapport annuel de la bibliothèque pour l'année 2014.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Marie LETURE pour la présentation du rapport annuel de la bibliothèque. Elle explique à l'assemblée que l'année 2014 a été marquée par la chute du nombre d'adhérents. Parallèlement à cela, la fréquentation des événements organisés a augmenté.

Après avoir remercié Marie LETURE, Monsieur le Maire passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015

Rapporteur : Hervé RIPPE

Chaque année, la Commune attribue des subventions de fonctionnement aux associations.

Hervé RIPPE précise que le montant total des subventions est en augmentation de près de 5% parce que la Commune dispose d'un tissu associatif dynamique.

Hervé RIPPE précise que la commission « associations » a souhaité revoir le montant des subventions aux associations d'une part, parce que celui-ci n'a pas été revu depuis plusieurs années, et d'autre part, car la Commune se doit de soutenir les associations les plus dynamiques en manque de moyens.

Il ajoute que la subvention au Comité de jumelage est en baisse car l'association n'a pas de projet particulier et que le but des subventions est d'aider au fonctionnement de l'association. En cas de gros projets, le recours à une subvention exceptionnelle sera toujours possible.

Pascal FAVRE souhaite savoir pourquoi une subvention est prévue pour l'association portugaise plutôt que pour une autre association, alors que jusqu'à présent il n'y en avait pas.,

Hervé RIPPE lui demande s'il a un exemple.

Pascal FAVRE évoque le cas de l'association d'entraide avec Madagascar.

Hervé RIPPE explique que l'association portugaise ne fait pas de demande particulière mais qu'ils participent à de nombreuses activités sur la Commune.

Pascal DAVID indique que la subvention proposée provient d'une réflexion sur l'absence de subvention à cette association alors même que ses membres sont pour beaucoup des portugais de Quincieux.

Hervé RIPPE cite le cas de la nouvelle association de modélisme pour laquelle aucune subvention n'est prévue en 2015 parce que l'association a moins d'une année d'existence. Il précise, ensuite, que si les associations ne présentent pas de demande, il n'est pas possible de leur accorder de subvention.

Monique AUBERT ajoute que, dans la mesure où l'association portugaise ne demande pas de subvention, il n'est pas logique de lui en attribuer une.

Pascal DAVID indique que l'association dispose déjà de bâtiments communaux qu'elle utilise de manière exclusive alors que d'autres associations ont des locaux qu'elles partagent. Il précise qu'il lui semble prématuré de donner une subvention et demande donc au Conseil d'exclure cette association de la liste des attributaires de subvention de fonctionnement pour 2015 dans la mesure où elle dispose de locaux.

A 19 voix POUR et 3 contre (Chantal MASSON, Germain LYONNET et Marie-Françoise DORAND), le Conseil municipal décide la suppression de cette subvention.

Sylvain CASASOLA souhaite connaître la raison de la diminution de la subvention au tennis de table.

Hervé RIPPE répond que leur nombre d'adhérents a chuté.

Après présentation d'un diaporama, il a été décidé de procéder au vote ligne par ligne, les membres du bureau des associations ne prenant pas part au vote.

ASSOCIATION	Montant de la subvention attribuée pour 2015	Vote
ENSEMBLE MUSICAL	10 900,00 €	Unanimité
GRANGE A SONS	120,00 €	Unanimité
CLASSES/CONSCRITS	310,00 €	Unanimité
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	5500,00 €	Unanimité (Hervé RIPPE et Patricia TILLY-DESMARS ne prennent pas part au vote)
AMICALE DES POMPIERS	500,00 €	Unanimité (Pascal FAVRE ne prend pas part au vote)
ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €	Unanimité
COMITE DE JUMELAGE	500,00 €	Unanimité (Monique AUBERT et Pascal DAVID ne prennent pas part au vote)
ADAMAR	250,00 €	Unanimité (Christelle AMAOUZ ne prend pas part au vote)
ADMIR	10 000,00 €	Unanimité
CLUB DES ANCIENS	450,00 €	Unanimité
AU FIL DES JOURS/SOLEIL AUTOMNE (Clairval)	100,00 €	Unanimité
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	160,00 €	Unanimité
SOU DES ECOLES	500,00 €	Unanimité
AMICALE BOULES	120,00 €	Unanimité
FOOTBALL CLUB RIVE DROITE	2 200,00 €	Unanimité
PETANQUE	120,00 €	Unanimité
SOCIETE DE PECHE	120,00 €	Unanimité
SOCIETE DE CHASSE	120,00 €	Unanimité (Pascal DAVID et Nathalie LARDELLIER ne prennent pas part au vote)
TENNIS CLUB QUINCIEUX / SAINT GERMAIN	550,00 €	Unanimité
TENNIS DE TABLE	400,00 €	Unanimité
SECOURS POPULAIRE	200,00 €	Unanimité
RESTOS DU CŒUR	200,00 €	Unanimité

BUDGETISATION DE LA PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BEAUJOLAIS AZERGUES POUR L'ANNEE 2015

Rapporteur : Pascal DAVID

La Commune de Quincieux est adhérente au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA), ex-Syndicat mixte Beaujolais Azergues. Ce syndicat exerce, pour le compte de la Commune, 1 compétence obligatoire : le développement d'un réseau de distribution par câble ou tout autre support technologique de tous services de radiodiffusion sonore, de télévision, et de tous services de communication interactifs. La gestion du Musée des Pierres folles est également assurée par ce syndicat.

S'ajoutent 2 compétences optionnelles. : la lutte contre l'érosion et l'acquisition et la maintenance des logiciels de gestion communale.

De ce fait, une contribution annuelle doit être versée à cette structure.

Le Comité syndical a décidé de remplacer la contribution demandée aux communes associées par le produit des impôts et taxes.

La Commune a la possibilité d'inscrire la participation demandée au budget primitif, en totalité ou en partie. Pour cela, le Conseil municipal doit délibérer pour fixer la part de la participation qui sera budgétisée. Faute de délibération, ou pour la partie non budgétisée, la participation sera fiscalisée et perçue directement auprès des contribuables par les services de l'Etat.

Pascal DAVID indique à l'assemblée que jusqu'en 2014, la participation à ce syndicat était fiscalisée et qu'elle n'a été reprise dans le budget que depuis cet exercice.

Il précise que le syndicat ne présente plus beaucoup d'intérêt pour la Commune depuis son entrée dans la Métropole.

Germain LYONNET indique que le SMBA a, dans le cadre de ses compétences, géré le bassin du Cluzeau.

Patricia TILLY demande s'il est possible de négocier la participation de la Commune.

Pascal DAVID lui répond par la négative.

Vincent GONNET ajoute que l'adhésion de la Commune au syndicat rhodanien de développement du câble (SRDC) qui passait par le SMBA devrait passer à l'avenir par la Métropole.

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide :

- De budgétiser la totalité de la participation de la Commune au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues pour l'année 2015, soit 30 490,63 €,
- De dire que le montant de la dépense sera inscrit au budget de l'année 2015, au chapitre 65.

BUDGETISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE POUR L'ANNEE 2015

Rapporteur : Pascal DAVID

La Commune de Quincieux est adhérente au Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) De ce fait, une participation annuelle doit être versée à cette structure.

La Commune a la possibilité d'inscrire la participation demandée au budget primitif, en totalité ou en partie. Pour cela, le Conseil municipal doit délibérer pour fixer la part de la participation qui sera budgétisée. Faute de délibération, ou pour la partie non budgétisée, la participation sera fiscalisée et perçue directement auprès des contribuables par les services de l'Etat.

Pascal DAVID explique le fonctionnement du SYDER quant aux travaux effectués. Il précise que le SYDER finance les travaux et que le paiement est étalé sur 15 ans pour la Commune.

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide de :

- De budgétiser la totalité de la participation de la Commune au Syndicat départemental d'énergies du Rhône pour l'année 2015, soit 227 912,29 €,
- De dire que le montant de la dépense sera inscrit au budget de l'année 2015, au chapitre 65.

DENOMINATION DE VOIES

Rapporteur : Michèle MUREAU

Suite à l'entrée de la Commune dans la Métropole de Lyon, il a été demandé de procéder à la dénomination des voies qui ne l'étaient pas. 22 voies sont concernées.

Michèle MUREAU précise que le travail de dénomination a été réalisé en liaison avec les agents et validé par la Commission voirie. Elle précise que les routes, hormis celle de la Thibaudière, ne possèdent aucune habitation et qu'il n'y a donc aucun impact sur les quincerots.

Elle indique que le tracé de la Route de la Thibaudière ayant été modifié, il est proposé de rebaptiser en Rue de Billy le Jeune la portion de cette route qui est dans le prolongement de la rue de Billy le Jeune et qui va jusqu'à la RD 87. Ce point a été validé par les riverains.

Elle ajoute que cela aura un impact sur la numérotation des habitations.

Pascal DAVID explique que le Sainfoin est une fleur et qu'il est prévu d'en planter dans le cadre du fleurissement.

Après présentation d'un plan de situation des voies concernées, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide d'approuver les dénominations suivantes :

Voie concernée	Dénomination proposée
Voie Communale 402	route de Pierre Blanche
Chemin Rural 20	Chemin de la Côte
Chemin Rural 202	Allée de Chuet
Voie desservant la zone artisanale	Rue en Chuel
Voie Communale 7 + Voie Communale 36	Chemin du Lavoir
Voies Communales 428 et 417	Chemin en Graves
Voie Communale 428 de la voie communale 417 à Chasselay	Chemin du Bassin du Cluzeau
Voie Communale 414	Impasse des Graves
Voie Communale 401+ 430	Route des Chères
Voie Communale 47	Chemin de Gapillon
Voie Communale 53	Chemin de Sainfoin
Voie Communale 201	Chemin des Terres Plates
Chemin Rural 70	Chemin du Château Brûlé
Chemin Rural 39	Chemin des Forgettes
Chemin Rural 87 et 86	Allée du Petit Veissieux

Voie Communale 80 des Genestels à la route de Chasselay	Chemin de la Pradelle
Chemin Rural 103	Impasse de la Pradelle
Voie Communale 418	Impasse des Poyets
Chemin Rural 64	Allée Sous le Bourg
Voie Communale 13	Chemin de la Queue de l'Île
Voie Communale 422	Chemin des Chanaux
Chemin Rural 76	Impasse du Stade de Chamalan
Route de la Thibaudière dans le prolongement de la rue de Billy le Jeune jusqu'à la RD 87	Rue de Billy le Jeune

ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DES MARCHES

Rapporteur : Laurent MONCEL

L'association pour le développement et la promotion des marchés a pour objet, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, d'apporter aux communes, une aide pour créer et dynamiser un marché.

Cela passe notamment par la mise en relation des commerçants avec les Communes et par la fourniture de documents types et de fiches pratiques ainsi que par l'organisation de journées d'information à destination des élus et des placiers.

Un diagnostic du marché pourra également être réalisé afin de faire un point sur la situation actuelle et de pouvoir définir au mieux les moyens d'action dans le but de rendre plus dynamique et attractif le marché du vendredi après-midi.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable et le coût annuel de cette adhésion est de 550 €.

Vincent GONNET souhaite savoir si la cotisation peut être figée sur 3 ans.

Laurent MONCEL précise que l'audit qui sera faite sera pris en charge par le Grand Lyon mais que si on fait des demandes complémentaires à l'association, il pourrait y avoir d'autres coûts à supporter.

Pascal DAVID répond que la Commune va se rapprocher de l'association pour voir si cela est possible. Il ajoute que le coût est en partie déjà financé par la non reconduction de la parution de la Commune dans les pages jaunes.

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention dont les élus ont eu communication,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Pascal DAVID

Le précédent marché pour la composition et l'impression du magazine municipal étant échu, la Commune a dû signer un nouveau marché.

Le montant étant inférieur au seuil de procédure formalisée (90 000 €), un marché à procédure adaptée a été passé.

3 offres ont été reçues et l'offre retenue est celle qui a obtenu la meilleure note au regard des critères de jugement.

La société Rougevert, retenue à l'issue de la procédure est la même que celle qui était titulaire du précédent marché.

3 publications dans l'année sont prévues dans le marché : 2 info'gazettes et 1 gazette.

QUESTIONS DIVERSES

Elodie PATIN indique à l'assemblée que la 3^{ème} période des TAP a commencé avec un choix à la carte des activités. Une quarantaine de dossiers a été rendue en retard. Elle précise qu'un travail sur les règlements intérieurs TAP et cantine a été entamé et que tout devrait être prêt pour la rentrée.

Elle précise également que les réunions des commissions scolaires et rythmes scolaires seront jointes car les sujets se recoupent et que les effectifs sont stables sur les TAP.

Concernant la cantine, elle indique qu'un second service est mis en place en maternelle.

Hervé RIPPE rappelle aux conseillers que la cérémonie du 8 mai aura lieu en présence des anciens combattants et que leur présence est vivement souhaitée.

Il évoque, ensuite, le feu d'artifice du 14 juillet et précise qu'il sera tiré par la même société que l'an dernier mais connaîtra quelques modifications.

Il ajoute qu'une présentation du festival « Saôن'Automne », qui se déroulera au mois de septembre, aura lieu en mai.

En ce qui concerne la rue du 8 mai 1945, Michèle MUREAU indique à l'assemblée que des propositions d'aménagements ont été faites par M. THIVARD de la Métropole et que les travaux devraient avoir lieu avant la fin de l'année. Elle précise qu'une réunion a eu lieu avec les riverains et que la solution retenue est une voie en sens unique avec des trottoirs et une piste cyclable.

Pascal DAVID présente les 3 projets (un conservant la circulation actuelle, un en sens unique avec des places de stationnement et un en sens unique avec trottoir et piste cyclable) et précise qu'il y avait une trentaine de personnes à la réunion et qu'aucun des projets n'a fait l'unanimité. Il explique que la Commission voirie va devoir retravailler sur le sujet parce que cela aura un impact sur la circulation des autres rues du secteur. Une réflexion doit donc être menée pour une éventuelle mise en sens unique d'autres rues (Grenettes, Pradel) et pour trouver une solution aux problèmes de vitesse excessive.

Michèle MUREAU indique que la Commission voirie doit se réunir le 12 mai à 20h00 et que l'avis des membres du Conseil municipal sur ces questions va être demandé. Elle précise qu'une cartographie sera transmise pour permettre à chacun de faire ses observations quant au sens du sens unique qui paraît le plus approprié.

Michèle MUREAU fait également part d'une réunion qui a été organisée avec les lotissements pour le remplacement des ballons fluos.

Pascal DAVID précise que, dans ce dossier, la Commune rencontre des problèmes pour informer les lotissements, ceux-ci n'ayant pas obligatoirement de représentants ou d'assemblée générale, sachant que le but est ici de les aider afin qu'ils puissent passer les consultations à plusieurs pour obtenir des conditions financières avantageuses.

Michèle MUREAU ajoute que des travaux ont lieu pour la réfection du pont de Pierre Blanche et que la circulation sera interdite le 6 mai au soir.

Monique AUBERT indique à l'assemblée que, dans le cadre des procédures de délégation de service public lancées, 3 plis ont été reçus pour la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Matin Câlin », et un seul pli pour la gestion de l'accueil de loisirs. Elle précise qu'une réunion de commission est prévue la semaine prochaine et que des informations complémentaires pourront être transmises au prochain conseil municipal.

Monique AUBERT revient sur le contrat signé avec la société Infocom pour la fourniture d'un véhicule à destination des associations. Elle précise que les entreprises ont reçu le courrier leur proposant de réserver un emplacement pour leur publicité.

Monique AUBERT ajoute qu'un questionnaire à destination des assistants maternels a été transmis afin de connaître leur besoin en terme de relais d'assistants maternels et de permettre le dépôt des coordonnées et places disponibles sur le site de la mairie, ce qui permettra de faciliter les recherches pour les parents.

Laurent MONCEL informe l'assemblée du bon bilan qui peut être dressé du nettoyage de printemps. 40 personnes étaient présentes et la quantité de déchets récoltée était comparable à celle des années précédentes.

Laurent MONCEL fait état du rapport de la société de pêche qui prévoit un projet de réaménagement du secteur de Chamalan avec l'installation d'une passerelle d'un coût estimé de 30 000 €. Il précise que, bien que ce rapport mentionne la prise en charge par la Commune de cette somme, une telle prise en charge n'a jamais été validée par les élus.

Pascal DAVID ajoute que le projet n'est pas abouti mais qu'aucune participation communale ne sera versée.

Laurent MONCEL indique que, dans le cadre des travaux de remise en état des chemins après les travaux de l'autoroute, seul le chemin de la Sale sera touché pour l'instant, APRR devant refaire des consultations pour ce type de travaux. Il ajoute que la réalisation des travaux est prévue cet été.

Laurent MONCEL informe l'assemblée que la vente relative à la parcelle AB15 (Entre Pot) a été signée et que la Commune a pu prendre possession des lieux.

Pascal FAVRE indique à l'assemblée qu'une étude a été demandée à la Métropole pour l'agrandissement de la cantine et de nos équipements culturels.

Il ajoute qu'en ce qui concerne la mise en révision du PLU-H, le phasage précis doit être transmis à la Commune mais que la révision devrait avoir lieu en 2018, une première réunion de synthèse étant prévue la semaine prochaine avec la Métropole.

Il rappelle aux conseillers que, dès lors qu'ils ont connaissance de travaux, ils sont invités à expliquer aux personnes concernées que des autorisations d'urbanisme sont nécessaires et que des procédures seront engagées si ce n'est pas le cas.

Pascal DAVID informe l'assemblée de l'organisation d'une journée portes ouvertes de l'A466 par APRR le 7 juin prochain.

Il ajoute que, concernant le camion volé à la voirie, l'assurance propose de restituer 10 800 € auxquels on doit enlever 750 € de franchise. Un courrier doit leur être fait dans la mesure où un camion similaire vaut 18 000 € HT.

Il explique qu'un marché a été lancé et qu'une seule offre a été reçue à hauteur de 30 000 € pour un matériel d'occasion refait à neuf.

Il fait part à l'assemblée des nouvelles missions attribuées aux agents dans le cadre du renforcement de notre police municipale, et notamment le contrôle de la circulation automobile. Le premier contrôle de vitesse a été effectué à Billy et a conduit à l'interpellation de deux poids lourds mais sans verbalisation. La présence des agents a également eu un effet très positif sur la vitesse des véhicules à cet endroit.

Il explique, enfin, que la Commission communication travaille actuellement sur deux projets : un nouveau guide pratique de la Commune qui sera utile non seulement aux nouveaux arrivants mais à tous nos concitoyens, et la mise en place d'une borne interactive qui sera installée en Mairie.

Vincent GONNET intervient pour expliquer que l'arrêté préfectoral autorisant les activités du SYTRAIVAL contient des erreurs et des imprécisions et souhaite savoir ce qui est envisagé sur ce point sachant que des recours sont possibles. Il ajoute que, contrairement à ce qui avait été voté en conseil municipal, aucune mention de l'arrêté ne concerne la circulation, à l'exception du stationnement des véhicules à l'entrée du site.

Pascal DAVID répond qu'il a croisé le Président de la PEQ et que, dans ce dossier, l'urgence est de monter une commission de surveillance du SYTRAIVAL pour vérifier la prise en compte de l'ensemble des points évoqués. Il ajoute que, pour ce qui prévu dans l'arrêté il n'y aura pas de problème mais que pour les autres aménagements qui ne sont pas repris dans l'arrêté, il faudra être vigilants.

Il indique, concernant l'aménagement routier, qu'il n'est pas d'accord pour que les dépenses correspondantes soient prises sur le budget affecté à la Commune dans le budget voirie de la « Métropole ». Pascal DAVID a rencontré M. CHEMARIN, qui lui a indiqué chercher une solution car sur la voie publique, gérée par la Métropole, ils ne peuvent pas faire de travaux, il faut une convention. Il réaffirme la nécessaire vigilance dont va devoir faire preuve la collectivité pour ce projet.

Vincent GONNET souhaite savoir si, compte tenu des imprécisions contenues dans l'arrêté, un recours de la Commune est envisagé.

Pascal DAVID répond par la négative.

Michèle MUREAU précise qu'en effet, la voirie n'est pas mentionnée mais que, lors d'une réunion avec la Métropole et le SYTRAIVAL avant la parution de l'arrêté, cet aménagement avait été évoqué. Elle explique que même si rien n'est inscrit dans l'arrêté, ce point est prévu. Vincent GONNET considère qu'il faudrait que tout soit écrit pour pouvoir être opposé, le cas échéant, au SYTRAIVAL.

Pascal FAVRE interroge Vincent GONNET sur les erreurs contenues dans l'arrêté préfectoral et souhaiterait plus de précisions sur ce point.

Vincent GONNET cite un extrait de l'arrêté : « Considérant que le projet SYTRAIVAL se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage, de zone naturelle protégée ou d'habitat... ». Or, il rappelle que des habitations se situent à proximité du terrain concerné.

Pascal DAVID répond que cela dépend de la définition que l'on donne à la proximité. Vincent GONNET cite une autre disposition de l'arrêté qui considère que « les mesures prises par l'exploitant sont appropriées aux enjeux du projet » alors même que le permis de construire prévoit un bâtiment à ciel ouvert alors qu'il devrait être couvert et que ce permis n'a pas été modifié en conséquence à ce jour.

Pascal DAVID répond que tout est inscrit dans l'arrêté (bâtiment couvert) et qu'ils ne pourront exercer d'activité sans avoir répondu à cette obligation. Il estime que, ce qu'il faut faire, c'est travailler avec le SYTRAIVAL et la commission, à laquelle il propose à Vincent GONNET de participer, et être vigilent pour que la construction se passe conformément au contenu de l'arrêté et de ce qui a été décidé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.



Le Maire,
Pascal DAVID